



COMMUNE DE SAINTE-EULALIE-DE-CERNON

Compte- rendu du Conseil Municipal

8 décembre 2016 à 20h30

Présents : Thierry Cadenet, Frédéric Rigal, Julie Gély, Yoann Forestier, Marie-Laure Vinas, Philippe Viala, Célia Glandières, Julien Viala et Yves Gazzo.

Absents excusés : Sophie Muret

Secrétaire de séance : Célia Glandières

Subvention OGEC de la Cavalerie (école privée) :

Le montant demandé par l'OGEC de l'école Sainte-Bernadette est de 571.39 € par enfant

2285.56 € pour 2015-2016 – 4 enfants

1714 € pour 2016-2017 – 3 enfants

>> Adopté à l'unanimité

Modifications des statuts de la communauté de commune :

La loi NOTRE oblige les communes à transférer certaines compétences à la communauté de commune : action économique, promotion touristique, ... cela implique une modification des statuts de la communauté de communes Larzac et Vallées.

>> Adopté à l'unanimité

Nouveau régime indemnitaire des agents :

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est désormais transposable à la fonction publique territoriale. Le conseil se prononce favorablement à son adoption.

Acquisition par le conseil départemental de parcelles en vue de la création d'aires de croisement sur la route du Viala du Pas de Jaux :

Le conseil départemental demande au conseil de céder du terrain communal afin de créer les aires de croisement sur la route du Viala de Pas de Jaux et ce afin de faciliter le croisement des véhicules. Adopté à l'unanimité.

Renouvellement convention avec la SPA :

La commune n'ayant pas de fourrière animale, le conseil municipal renouvelle la convention avec la SPA.

>> Adopté à l'unanimité

Transfert de la bibliothèque de l'Aval à la commune :

Actuellement gérée par l'association l'AVAL. Pour pouvoir travailler en réseau, il faut que ce soit une bibliothèque communale. Les bénévoles de l'Aval s'engage à continuer à gérer le fonctionnement de la bibliothèque. La bibliothèque devient donc communale.

>> Adopté à l'unanimité

Subvention à l'APE :

Le Conseil Municipal décide de verser 4000 € de subvention à l'association de l'APE pour le fonctionnement de la halte-garderie qui fonctionne avant et après le ramassage scolaire.

Questions diverses :

- Sens de priorité du Gabillon : le conseil municipal avait envisagé de changer le sens de priorité au niveau du gabion. En raison, de problèmes de visibilités rencontrés par les poids lourds et les véhicules utilitaires, cette inversion est abandonnée. Par contre, l'interdiction de faire demi-tour est maintenue.
- Vœux à la population : ils auront lieu le dimanche 15 janvier à 12h
- Ste Eulalie du Larzac : à l'occasion des vœux à la population, le conseil municipal souhaite consulter la population sur l'opportunité de changer le nom de la commune en Saint-Eulalie du Larzac.

La séance est levée à 22h 10